

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 18 novembre 2010

CG 10/5^{ème}/I-02

**INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ET PROFESSIONNEL
DE TARN-ET-GARONNE**

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2010

—

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation le projet de décision modificative n° 2 pour 2010 de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été adopté par la commission de surveillance.

L'équilibre général de ce projet s'établit à **-203 289,39 €**.

La section d'investissement ne propose que des ajustements.

DEPENSES

Compte 21	– Immobilisations corporelles	85 193,49 €
Compte 23	– Immobilisations en cours	-85 193,49 €
	TOTAL DES DEPENSES.....	0,00 €

Les recettes d'investissement sont sans changement.

En fonctionnement, les dépenses s'établissent de la façon suivante :

GROUPE I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Chapitre 60	– Achats	-3 858,57 €
	(comptes 6061, 6062, 6063,6066 et 6068)	
Comptes 611	– Prestations de services	-2 518,24 €
	(comptes 6111 et 6112)	
Compte 624	– Transport des usagers	-1 900,00 €
Compte 625	– Déplacements, missions et réceptions	2 800,00 €
Compte 626	– Frais postaux et de télécommunications	-2 660,00 €
	(comptes 6261 et 6262)	
Compte 6288	– Autres prestations à caractère non médical ..	-26 660,00 €
		<hr/>
	Total des dépenses du groupe I	-34 796,81 €

GROUPE II – Dépenses afférentes au personnel

Chapitre 622	– Rémunérations intermédiaires, honoraires ..	-7 000,00 €
Chapitre 63	– Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations.....	-2 986,00 €
	(compte 6333 et 6336)	
Chapitre 64	– Charges de personnel	-152 812,00 €
		<hr/>
	Total des dépenses du groupe II	-162 798,00 €

GROUPE III – Dépenses afférentes à la structure

Chapitre 61	– Services extérieurs	-5 017,00 €
	(comptes 613, 615, 616 et 618)	
Chapitre 65	– Autres charges de gestion courante	-677,58 €
		<hr/>
	Total des dépenses du groupe III	-5 694,58 €

TOTAL DES DEPENSES -203 289,39 €

Ces dépenses sont équilibrées par les recettes suivantes :

GROUPE I – Produits de la tarification et assimilés

Chapitre 73	– Dotations et produits de la tarification	-252 266,00 €
		<hr/>
	Total des recettes du groupe I	-252 266,00 €

GROUPE II – Autres produits relatifs à l'exploitation

Chapitre 70	– Produits	-15 109,44 €
	(comptes 708)	
Chapitre 74	– Subventions d'exploitation et participations	9 712,56 €
Chapitre 75	– Autres produits de gestion courante	49 022,55 €
	(comptes 753, 754 et 758)	
Compte 6419	– Atténuation de charges-Remboursement sur rémunération du personnel non médical	2 117,43 €
	Total des recettes du groupe II	45 743,10 €

GROUPE III – Produits financiers et produits non encaissables

Chapitre 77	– Autres produits exceptionnels	733,51 €
	Total des recettes du groupe II	733,51 €

Résultat d'exploitation N-2 2 500,00 €

Conformément à l'arrêté du 9 septembre 2010 pris par l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine.

TOTAL DES RECETTES -203 289,39 €

Par ailleurs, il y a lieu de modifier le résultat d'exploitation du compte administratif de l'exercice 2009, approuvé lors de la Décision Modificative n°1 votée le 25 juin 2010.

En effet, au résultat propre de 2009, soit 18 712,80 €, il convient d'ajouter la reprise du résultat 2007 de 50 000 €, à incorporer en N+2, conformément à l'arrêté du 20 octobre 2009 pris par la DDASS des Landes.

L'excédent de fonctionnement 2009 s'élève donc à 68 712,80 € repris en 2011, sous réserve de l'accord de l'autorité de tutelle, comme suit :

- 67 072,80 € affectés au financement de mesures d'exploitation,
- 1 640,00 € affectés au compte 10682, mesures d'investissement.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance de l'Institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le résultat de fonctionnement 2009 de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne faisant apparaître un excédent de 68 712,80 € repris en 2011, sous réserve de l'accord de l'autorité de tutelle, comme suit :
 - 67 072,80 € affectés au financement de mesures d'exploitation,
 - 1 640,00 € affectés au compte 10682, mesures d'investissement ;
- Approuve la décision modificative n° 2 de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne de 2010, qui s'équilibre à – 203 289,39 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,